



Canadian Cancer Society  
Société canadienne du cancer

22 février 2023

Hon. Jean-Yves Duclos  
Ministre de la Santé  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
hcminister.ministresc@hc-sc.gc.ca

Hon. Carolyn Bennett  
Ministre de la Santé mentale et des Dépendances  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
mhaminister.ministresmd@hc-sc.gc.ca

**Objet : L'étiquetage obligatoire de mises en garde liées à la santé sur les contenants d'alcool vendus au Canada**

Monsieur le ministre Duclos,  
Madame la ministre Bennett,

Principal organisme de bienfaisance national voué au financement de la recherche sur tous les types de cancers, la Société canadienne du cancer (SCC) travaille sans relâche afin de sauver et d'améliorer des vies. La SCC joue un rôle clé en militant pour des politiques publiques favorables à la santé et fondées sur des données probantes qui contribueront à créer des collectivités dynamiques et saines en prévenant le cancer et en soutenant mieux les personnes touchées par la maladie. Une loi fédérale sur l'alcool prévoyant l'apposition obligatoire d'étiquettes de mise en garde est indispensable pour réduire les dommages liés à l'alcool, en particulier le risque de cancer, et améliorer les résultats pour la santé au Canada.

Nous vous écrivons au nom de la SCC pour manifester notre soutien au document *Repères canadiens sur l'alcool et la santé : rapport final* qu'a récemment publié le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances<sup>1</sup> :

Un changement de politiques particulièrement efficace pourrait être l'étiquetage obligatoire de toutes les boissons alcoolisées pour qu'elles affichent le nombre de verres standards par contenant, comme proposé dans le document *Repères canadiens sur l'alcool et la santé et des mises en garde sur la santé*.

Cette politique cruciale liée à l'alcool émane d'éminents experts scientifiques. L'alcool est classé dans la catégorie 1 des carcinogènes par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)<sup>2</sup> et est considéré comme l'une des trois principales causes de décès par cancer dans le monde. La consommation de tout alcool, bière, vin ou spiritueux, augmente le risque d'au moins neuf types de cancers différents, soit les cancers du sein, du côlon ou du rectum, de l'œsophage, du larynx, du foie, de la bouche, du pharynx, de l'estomac et du pancréas. Selon les données, la consommation régulière de boissons alcoolisées au fil du temps, même à de faibles niveaux, augmente le risque de développer un cancer associé à l'alcool. Pourtant, plus de 40 % des Canadiens n'en sont pas informés. La population canadienne mérite d'avoir accès aux meilleures informations disponibles sur les risques pour la santé liés à la consommation d'alcool afin de faire des choix éclairés.

<sup>1</sup> CCDUS : [https://ccsa.ca/sites/default/files/2023-01/Canada%27s%20Guidance%20on%20Alcohol%20and%20Health%20Final%20Report\\_I.pdf](https://ccsa.ca/sites/default/files/2023-01/Canada%27s%20Guidance%20on%20Alcohol%20and%20Health%20Final%20Report_I.pdf)

<sup>2</sup> IARC : <http://monographs.iarc.fr/ENG/Monographs/vol44/volume44.pdf>



Actuellement, il existe au Canada des lois fédérales sur le tabac, les produits du vapotage et le cannabis<sup>3,4</sup>. Le plus souvent, l'objectif de ces lois est d'empêcher le public d'être trompé ou induit en erreur en ce qui a trait aux risques pour la santé, et de sensibiliser la population à ces risques.

En vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*, le gouvernement a le pouvoir d'imposer immédiatement l'étiquetage de l'alcool, y compris les étiquettes d'information sur le verre standard et les étiquettes de mises en garde liées à la santé. Bien que la SCC soit en faveur de l'élaboration d'une loi fédérale sur l'alcool, semblable aux lois existantes sur le tabac et le cannabis, dans le cadre de laquelle la réglementation sur l'étiquetage des boissons alcoolisées pourra être définie et renforcée, elle implore le gouvernement du Canada d'adopter la réglementation sans tarder. Une loi sur l'alcool et sur l'étiquetage des boissons alcoolisées, dont l'objectif est de protéger la santé publique, tiendra compte des preuves attestant le risque de cancer lié à l'alcool.

Des chercheurs canadiens, y compris des experts juridiques, ont établi que les fabricants ont le devoir de mettre en garde les consommateurs contre tout risque inhérent à l'utilisation d'un produit et de leur fournir des informations adéquates pour qu'ils puissent faire un choix en toute connaissance de cause. Or, les produits alcoolisés sont actuellement distribués et vendus aux consommateurs canadiens, souvent par des organismes gouvernementaux, sans aucun avertissement quant aux risques.

Les étiquettes de mise en garde sur les produits alcoolisés doivent fournir aux consommateurs des renseignements adéquats (c'est-à-dire clairs, complets et à jour) pour leur permettre de prendre une décision en matière de santé éclairée quant à l'utilisation du produit. Plus précisément, une mise en garde appropriée doit répondre aux critères suivants :

- son message est clair et compréhensible;
- elle informe l'utilisateur de la nature du risque et de l'ampleur du danger;
- elle est formulée en des termes correspondant à la gravité du risque couru;
- elle est explicite;
- elle ne doit pas être neutralisée ou niée par des mesures accessoires prises par le fabricant;
- elle reste au fait des avancées scientifiques;
- elle prévient les consommateurs en cas de nouveaux risques.

L'équipe de recherche du projet d'évaluation des politiques canadiennes sur l'alcool (ÉPCA), chef de file dans le domaine depuis plus de 10 ans, a formulé un ensemble de recommandations sur l'étiquetage des boissons alcoolisées dans un document d'orientation<sup>5</sup>. En voici quelques exemples :

- Instaurer l'étiquetage obligatoire de tous les produits alcoolisés, ce qui comprend des messages relatifs à la santé, prévus dans les dispositions législatives et définis dans la réglementation, plutôt qu'un étiquetage volontaire ou autoréglementé par l'industrie.
- Veiller à ce que les représentants de l'industrie de l'alcool n'exercent aucune influence sur la législation, l'élaboration, le placement, le contenu, la taille ou le style des messages de mise en garde obligatoires sur les produits alcoolisés.
- Mettre en œuvre l'affichage en alternance d'étiquettes obligatoires sur le devant des emballages, sur lesquels figurent des messages de mise en garde pertinents, revus et mis à jour régulièrement qui

<sup>3</sup> <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2000-272/page-1.html>

<sup>4</sup> <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/reglements-sur-le-cannabis-pour-producteurs-autorises/guide-emballage-etiquetage-produits-cannabis/guide.html>

<sup>5</sup> Équipe du projet d'évaluation des politiques canadiennes sur l'alcool (ÉPCA) 3.0. (2022). Evidence-based recommendations for labelling of alcohol products in Canada. <https://www.uvic.ca/research/centres/cisur/assets/docs/cape/cape-evidenced-based-recommendations-for-labelling-of-alcohol-products-in-canada.pdf>



couvrent six domaines thématiques définis (p. ex., le risque de cancer, les autres effets sur la santé, la violence, les risques liés à la grossesse, la conduite en état d'ébriété et les dangers pour les jeunes).

- Adopter une information statique sur la consommation standard (c.-à-d. le nombre de verres par contenant) de concert avec la publication prochaine des Repères canadiens sur l'alcool et la santé.
- S'assurer de mettre en évidence les éléments de l'étiquette sur le contenant : proportion de l'espace d'affichage, lisibilité, contraste des couleurs et images à l'appui du message.
- Présenter sur tous les produits alcoolisés des renseignements nutritionnels sous la forme d'un tableau de la valeur nutritive simplifié obligatoire indiquant la teneur en calories.

En outre, les conclusions d'une étude sur l'étiquetage menée au Yukon (l'une des plus connues sur l'efficacité des étiquettes de mise en garde contre l'alcool) ont montré que grâce à cette mesure les consommateurs étaient plus conscients et mieux informés quant aux risques pour la santé, au nombre de verres standard dans les contenants d'alcool et aux directives nationales en matière de consommation d'alcool, et que cela les amenait à réduire leur consommation de boissons alcoolisées<sup>6,7,8,9</sup>. Il s'agit de la première étude sur l'efficacité réelle des étiquettes de mise en garde contre l'alcool pour ce qui est d'informer les buveurs des risques liés à l'alcool et de réduire leur consommation. Les résultats auxquels elle a donné lieu justifient l'appel à l'obligation d'apposer des informations relatives à la santé sur les contenants d'alcool au Canada. Plusieurs articles universitaires ont été publiés sur l'étude et peuvent être consultés dans la recherche sur l'étiquetage des produits alcoolisés menée dans les territoires nordiques (en anglais)<sup>10</sup>.

Il est temps que le gouvernement canadien, sans ingérence de l'industrie de l'alcool, élabore une loi fédérale sur l'alcool, une drogue qui coûte 16,6 milliards de dollars au Canada et qui a été responsable de plus de 18 000 décès en 2017 seulement<sup>11</sup> et de 3300 nouveaux cas de cancers en 2015<sup>12</sup>.

La promotion de politiques de santé publique, y compris d'une loi fédérale sur l'alcool régissant l'étiquetage des boissons alcoolisées et d'autres politiques en matière d'alcool, est une étape essentielle pour réduire le risque de cancer lié à l'alcool et améliorer les résultats pour la santé au Canada.

En vous remerciant de vous soucier de la santé des Canadiens et des Canadiennes, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Andrea Seale  
Chef de la direction  
Société canadienne du cancer

Kelly Masotti  
Vice-présidente, Défense de l'intérêt public  
Société canadienne du cancer

<sup>6</sup> <https://www.jsad.com/doi/full/10.15288/jsad.2020.81.249>

<sup>7</sup> <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33078447/>

<sup>8</sup> <https://www.jsad.com/doi/full/10.15288/jsad.2020.81.262>

<sup>9</sup> <https://www.jsad.com/doi/full/10.15288/jsad.2020.81.225>

<sup>10</sup> Institut canadien de recherche sur l'usage de substances. (2022). Northern Territories Alcohol Labels Study. Disponible à (en anglais) : <https://www.uvic.ca/research/centres/cisur/projects/active/projects/northern-territories-alcohol-study.php#acc-journal-articles>

<sup>11</sup> Groupe de travail scientifique sur les coûts et les méfaits de l'usage de substances au Canada. (2020). Coûts et méfaits de l'usage de substances au Canada 2015–2017. (Préparé par l'Institut canadien de recherche sur l'usage de substances et le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances.) Ottawa, Ont.: Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances.

<sup>12</sup> X Grevers, Y Ruan, AE Poirier, SD Walter, PJ Villeneuve, CM Friedenreich, DR Brenner on behalf of the ComPARE study team. (2019). Estimates of the current and future burden of cancer attributable to alcohol consumption in Canada. *Preventive Medicine* 122: 40–48.



Canadian Cancer Society  
Société canadienne du cancer

CC: Jennifer Saxe  
Directrice générale  
Direction des substances contrôlées  
Santé Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9  
Jennifer.saxe@hc-sc.gc.ca